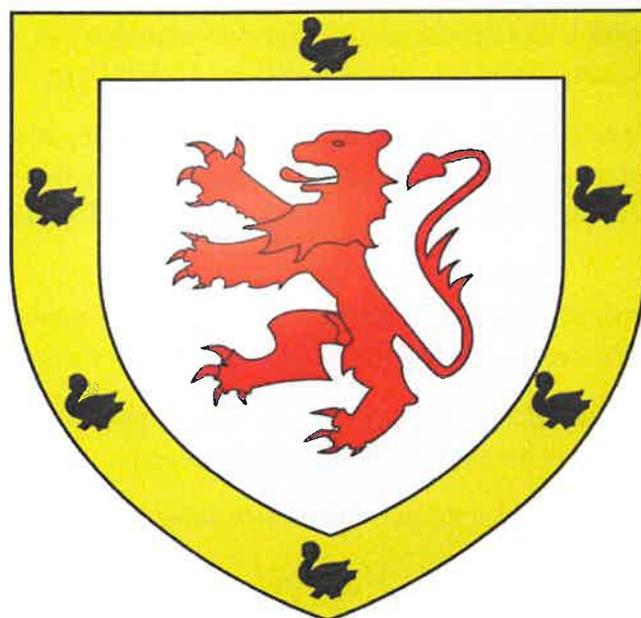


NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025



COMMUNE DE SANCERGUES

Sommaire :

I. Les éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Les éléments de contexte

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolution du budget primitif 2025 de la commune. Elle est disponible sur le site internet communal : www.sancergues.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 3 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Le budget se structure en deux sections distinctes :

- d'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- de l'autre, la section d'investissement qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et projets portés par la collectivité afin de préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les salaires du personnel municipal, les consommations des fluides (électricité, gaz, carburant, eau...), l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux dotations et participations versées par l'État ainsi qu'aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine scolaire, garderie), au titre des locations immobilières (logements) et à divers remboursements.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement réelles constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, il est inscrit pour les dépenses de fonctionnement un montant total de 1 247 425,41€, elles étaient de 928 493,38€ en 2024. L'un des projets le plus important cette année concerne la réfection de la toiture du bâtiment de l'ancienne perception.

Chapitre – Dépenses de fonctionnement	Budget Primitif 2025	Répartition	Budget 2024 (réalisation)
011-charges à caractère général	467 767,34€	43,18%	240 424,41€
012-charges de personnel	400 000,00€	36,92%	374 811,09€
014-atténuation de produits	53 836,00€	4,97%	52 952,00€
65-autres charges de gestion courante	151 713,00€	14,00%	124 184,50€
66-charges financières	8 700,00€	0,80%	24 295,38€
67-charges exceptionnelles	100,00€	0,01%	3,69€
68-dotations aux provisions	1 200,00€	0,12%	0,00€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 083 316,34€	100%	816 671,07€
023-virement à la section d'investissement	150 000,00€		
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	14 109,07€		111 822,31€
Total des dépenses d'ordre	164 109,07€		111 822,31€
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 247 425,41€		928 493,38€

c) Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes de fonctionnement un montant total de 1 247 425,41€, elles étaient de 1 049 607,41€ en 2024.

Chapitre – Recettes de fonctionnement	Budget Primitif 2025	Répartition	Budget 2024 (réalisation)
013-atténuation de charges	782,00€	0,08%	16 798,72€
70-produits services, domaine et ventes diverses	114 972,00€	12,42%	124 430,78€
73-impôts et taxes	471 290,00€	50,90%	471 856,33€
74-dotations et participations	242 923,00€	26,24%	243 210,12€
75-autres produits de gestion courante	94 100,00€	10,16%	93 693,01€
77-produits spécifiques	1 874,00€	0,20%	1 182,00€
Total des recettes réelles de fonctionnement	925 941,00€	100%	951 170,96€
042-opérations d'ordre de transfert entre sections			98 436,45€
Total des recettes d'ordre			98 436,45€
R002-résultat reporté-excédent de fonctionnement antérieur	321 484,41€		
Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 247 425,41€		1 049 607,41€

d) La fiscalité

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 ne sont pas modifiés.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 360 396€ contre 362 514€ en 2024.

TAXES	Taux communaux 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,05%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	36,27%
Taxe d'habitation – résidences secondaires	24,87%
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	23,70%

e) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'état devraient s'élever à 230 532€, montant en petite diminution par rapport à 2024 (231 249€).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

La section d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets

- en recettes : les recettes principales sont les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat (FCTVA), la taxe d'aménagement perçue par la commune, la capacité d'autofinancement que la commune arrive à dégager en réduisant ses dépenses de fonctionnement et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

b) Les dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2025, il est inscrit pour les dépenses d'investissement un montant total de 440 963,59€, elles étaient de 954 756,40€ en 2024.

Chapitre – Dépenses d'investissement	Budget Primitif 2025	Répartition	Budget 2024 (réalisation)
16-emprunts et dettes assimilées	44 335,47€	18,46%	667 307,22€
20-immobilisations incorporelles	3 532,00€	1,47%	3 531,60€
204-subventions d'équipement versées	2 000,00€	0,83%	13 220,08€
21-immobilisations corporelles	189 290,00€	78,82%	51 096,59€
27-autres immobilisations financières	1 000,00€	0,42%	
Total des dépenses réelles d'investissement	240 157,47€	100%	735 155,49€
040-opérations d'ordre de transfert entre sections			98 436,45€
041-opérations patrimoniales	15 000,00€		121 164,46€
Total des dépenses d'ordre	15 000,00€		219 600,91€
D001-solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	185 806,12€		
Total des dépenses d'investissement cumulées	440 963,59€		954 756,40€

c) Les recettes d'investissement

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes d'investissement un montant total de 440 963,59€, elles étaient de 794 206,27€ en 2024.

Chapitre – Recettes d'investissement	Budget Primitif 2025	Répartition	Budget 2024 (réalisation)
10-dotations, fonds divers et réserve	96 198,71€	36,74%	286 767,30€
13-subventions d'investissement	116 736,81€	44,58%	273 916,16€
16-emprunts et dettes assimilées	2 133,00€	0,81%	536,04€
23-immobilisations en cours	46 786,00€	17,87%	
Total des recettes réelles d'investissement	261 854,52€	100%	561 219,50€
021-virement de la section de fonctionnement	150 000,00€		
040- opérations d'ordre de transfert entre sections	14 109,07€		111 822,31€
041-opérations patrimoniales	15 000,00€		121 164,46€
Total des recettes d'ordre	179 109,07€		232 986,77€
Total des recettes d'investissement cumulées	440 963,59€		794 206,27€

d) Les principaux projets de l'année 2025 :

- l'achat d'un terrain
- la création d'un parking devant le collège (en face le complexe scolaire)
- la régénération du bois d'Augy par la plantation d'arbres.

e) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat (DETR et DSIL) pour la fin de la tranche 2 du complexe scolaire.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) L'équilibre du budget :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 247 425,41€	1 247 425,41€
INVESTISSEMENT	440 963,59€	440 963,59€
TOTAL	1 688 389,00€	1 688 389,00€

b) Les principaux ratios

La population en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 est de 637 habitants.

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 700,65€

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 453,60€

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 36,92 %

Encours de dette / population : 1 072,06€

c) L'Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2025 l'encours de la dette est de 682 901,43€ avec une annuité en capital de 42 202,27€ pour six emprunts.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Remboursement de la dette	282 994.27€	257 897.87€	232 083.91€	205 674.13€	1 349 178.52€	682 901.43€
En capital	25 096.40€	25 813.96€	26 409.78€	26 495.61€	666 277.09€	42 202.47€
En intérêts	5 559.85€	4 683.78€	4 087.97€	4 735.14€	24 295.38€	8 547.71€
Les emprunts contractés				1 170 000€		

d) L'état du personnel

Au 1^{er} janvier 2025, la collectivité compte 9 agents titulaires dont 5 agents occupent deux emplois à temps non complet et 1 agent en CDI, sur des emplois permanent, répartis de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS
Rédacteurs territoriaux	B	1	
Adjoint administratifs territoriaux	C	1	
Adjoint techniques territoriaux	C	1	1
Agents spécialisés des écoles maternelles	C	1	
Adjoint techniques et d'animations	C	5	
TOTAL GENERAL		9	1

Fait à Sancergues, le 3 avril 2025

Le Maire,

Jean-Luc CHARACHE



Publié sur le site internet : www.sancergues.fr le 08.04.2025
 Transmis au contrôle de légalité le 08.04.2025